



בינו עמי עשו

'Hidouchim de l'illustre Maitre Rabénoù Chimchon Haïm Nahmani ZTA Ztl.

RAYON-DE-VIE!

Divré Torah présentés et proposés par le tout petit : Michel Baruch.

ZERA CHIMCHON

Le Grand maitre Rabbi Chimchon Haïm Nahmani zl (1706-1779 Italie), est un contemporain du Hassid Luzzato Zl et des grands sages de cette génération prestigieuse.

Le Rav a perdu son fils unique et dans l'introduction de son livre il demande avec beaucoup d'insistance que l'on étudie ses écrits. Il dit : « de grâce chers amis, vous qui êtes de la descendance bénie de D, je place devant vous une descendance de lumière ('Hi-douché Torah) qui sied aux justes dont vous faites partie. J'implore votre bonté, semez et récoltez selon la bonté de vérité חסד של אמת , celle que l'on fait avec ceux qui ne sont plus, car le salaire de la grâce et de la miséricorde est garanti, il vous parviendra des cieus. Vous verrez alors des enfants et des petits enfants, une nombreuse descendance comme les plants d'oliviers autour de votre table לשלחנכם . Ils seront des érudits intelligents et savants, vos demeures déborderont d'abondance, richesses et gloire ne vous quitteront jamais ainsi que de vos descendants. Jusqu'à que se réalise pour vous la prophétie : Ils verront la Gloire de L'Eternel la splendeur de notre D (Isaïe 35,2). Il élèvera l'étendard vers les nations pour rassembler les exilés des quatre coins de la terre. (Isaïe 11,12)

En découvrant son livre de manière fortuite j'ai été extrêmement touché par ses paroles, je me suis dit alors en moi-même : allons accomplir la volonté du juste !

Que le mérite du Rav vous accompagne et que vous puissiez voir de visu que les justes sont bien plus grands après avoir quitté ce monde que de leur vivant !

Des centaines sinon plus de témoignages de ceux qui après avoir commencé une étude assidue de ce livre ont vu s'accomplir les promesses du Rav. Dans un monde où nombreux de nos frères sont dans

l'attente d'une délivrance qui ne semble pas venir, ceux qui ne trouvent de conjoint, ceux qui n'ont pas d'enfants ceux qui sont souffrants ceux qui n'ont pas de moyens de subsistance etc...

ETUDIEZ CE LIVRE ET LE SALUT VOUS TOMBERA DESSUS SANS CRIER GARDE !

Ce livre est un ouvrage d'étude difficile d'accès pour ceux qui n'ont pas l'habitude de l'étude profonde et complexe. Avec l'aide du Seigneur Tout Puissant j'ai essayé de mettre certains passages à la portée du plus grand nombre pour que s'ouvre à eux les portes de la délivrance!

Parachat Vayéra

Darouch Daleth.

והוא עומד עליהם תחת העץ ויאכלו.

Et lui debout au-dessus d'eux, sous l'arbre et ils mangèrent :

(Avraham se tient debout, les trois anges sont installés à sa table sous l'ombre du feuillage, il fait le service et eux sont dans l'obligation de manger). La question se pose, est-ce que les anges mangent ? Rachi dit : Ils font comme s'ils mangeaient, la Guémara rapporte l'enseignement de Rabbi Tanhoum : Jamais un homme ne doit changer les pratiques du lieu où il se trouve, voilà que Moché est monté aux cieux et s'est alors abstenu de se nourrir de pain. Les anges célestes sont descendus en ce bas monde et ont consommé du pain. On objecte, est-il pensable de dire qu'ils mangèrent ? Il faut dire qu'ils donnèrent l'impression de manger et de boire. Baba Métsi'a 86b.

Les Tossaphot citent le Séder Elihaou Rabba, Il y est écrit : « Ne dis pas comme celui qui affirme qu'ils firent semblant de boire et de manger, mais ils mangèrent et ils burent vraiment pour honorer Avraham ». Et les Tossaphot rajoutent le Elihaou R est en désaccord avec notre Guémara. Il est évident que ces deux enseignements ne s'accordent pas, quel besoin ont les Tossaphot de le préciser? Cette conclusion est donc à priori superflue!

Le Rav se propose de répondre à notre question en développant la thèse que le désaccord entre la Guémara et le Seder Elihaou R se situe sur deux plans.

La Michna dit : là où on a l'habitude de travailler la veille de Pésah jusqu'à la mi-journée on peut le faire. Là où l'habitude est de ne pas travailler il est interdit de le faire. Celui qui va d'un lieu à l'autre se doit d'appliquer les interdits des deux endroits, de celui qu'il a quitté comme de celui qui l'accueille.

(Le sacrifice de l'agneau pascal, Korban pessah, doit se faire la veille de Pésah à partir de la mi-journée, 'Hatsot, jusqu'au coucher du soleil. Pour cette raison il était interdit de travailler toute l'après-midi, en effet pour celui qui offrait un sacrifice ce jour-là était pour lui comme un jour de fête, il ne pouvait vaquer à ses occupations et travailler.

Certaines villes avaient l'habitude de chômer aussi la matinée car chacun devaient brûler son 'Hamets, puis préparer les Matsot et tout le nécessaire de la fête. De sorte que toute la journée était chômée.

Celui qui quitte une ville où on ne travaille pas la matinée pour aller dans une ville où le travail y est permis, il devra se comporter comme les habitudes de sa ville. De même s'il quitte une ville où le travail est autorisé la matinée pour aller dans celle où il est interdit il se comportera comme les habitudes du lieu où il se trouve). Péssahim 50a.

Les rabbins soulèvent une question est-ce que celui dont l'habitude est de travailler et qui se trouvant dans une ville où la matinée est chômée, doit adopter cette habitude et ne peut effectuer un travail, cela est dit en public uniquement ou aussi en privé ? Il faut se comporter en conformité avec les us et coutumes du lieu où on se trouve pour ne pas faire de provocation et ne pas froisser son entourage. Mais si cet homme est dans son intimité et que personne ne le voit peut-il alors agir comme ses habitudes ?

Le Ran (page 16b, 17b du Rif) dit que l'interdit est uniquement en public, il serait donc autorisé d'effectuer un travail dans la discrétion de son intérieur. Les Tossaphot (52a) pensent que cet interdit doit s'appliquer aussi dans un lieu privé, car il n'est pas possible de réaliser un travail sans que cela se sache.

Revenons à présent à l'enseignement de Rabbi Tanhoum, que dit-il ? Il ne faut pas agir en opposition avec les pratiques du lieu où on se trouve et il apprend cela de l'attitude des anges à la table d'Avraham.

Si nous disons qu'en fait ils ont donné l'impression de manger uniquement il en va de même pour ce que nous en déduisons : l'interdiction de changer les pratiques et les habitudes.

Il s'agirait alors de se soumettre aux habitudes de cet endroit uniquement si on n'a pas d'autres solutions. Mais s'il nous est possible de faire autrement sans que personne ne s'en aperçoive, il n'y aurait aucune obligation de se soumettre aux coutumes et aux pratiques de ce lieu. Voilà que les anges eux-mêmes n'ont pas réellement mangé mais uniquement donner le change et ont fait comme s'ils avaient mangé.

Il y aurait alors une différence entre effectuer un travail dans l'intimité sans que cela se sache et le faire en public qui sera interdit.

Mais si nous choisissons l'autre option, celle de dire que les anges ont réellement mangé à la table d'Avraham, bien qu'ils auraient très bien pu faire semblant et donner le change. Selon cet avis il serait absolument illicite d'effectuer un travail et cela même en privé.

C'est à ce sujet que les Tossaphot ont précisé que le Séder Elihaou R est en désaccord avec notre Guémara.

De sorte que l'opinion de la Guémara est de dire qu'ils ont fait semblant de manger alors que celui du Séder Elihaou est qu'ils ont vraiment mangé.

Et une deuxième controverse qui concerne celui qui vient d'une ville où on travaille la veille de Pésah dans une ville où on ne travaille pas. Nous avons dit qu'il doit se soumettre aux habitudes du lieu où il se trouve. Est-il autorisé à faire un travail en privé ? Selon la Guémara non! Mais selon le Séder Elihaou il le peut! C'est ce deuxième point que les Tossaphot soulignent.

Le Rav propose une autre voie pour justifier la précision que les Tossaphot ont jugée bon de rajouter. Quand la Guémara objecte à Rabbi Tanhoum, comment peux-tu dire que les anges ont vraiment mangé, est ce dans leur nature ? Elle répond alors qu'ils ont fait comme s'ils manger. Cette réponse n'est pas celle de Rabbi Tanhoum mais celle du 'Hakham qui a soulevé l'objection. Rabbi Tanhoum n'a pas changé son opinion pour lui les anges ont vraiment mangé de sorte que son avis concorde avec celui de Séder Elihaou. C'est à cela que les Tossaphot font allusion quand ils disent que le Séder Elihaou est en désaccord avec la réponse de la Guémara uniquement et non pas avec Rabbi Tanhoum.

Le Médrach Yalkout sur notre verset dit : Celui qui dit que les anges n'ont pas mangé n'a rien dit. Mais de par le mérite du juste le Seigneur leur ouvrit la bouche et ils mangèrent. Comment le Yalkout a-t-il déduit cela ? Est-ce du fait qu'il est dit : Et ils mangèrent ? Quand plus tard les anges seront invités par Loth à Sédome il est dit :

ויפצר בם מאוד ויסרו אליו ויבאו אל ביתו ויעש להם משתה ומצוות אפה ויאכלו.

Il insista beaucoup auprès d'eux, ils se tournèrent vers lui et vinrent dans sa demeure. Il prépara pour eux un banquet il fit cuire des galettes et ils mangèrent.

Là aussi il est dit « ils mangèrent », cependant ce même terme employé dans le cas d'Avraham n'a pas tout à fait la même signification. En effet que dit le verset ? Il prit la crème et du lait et le jeune chevreau qu'il avait préparé et les plaça devant eux et lui debout au-dessus d'eux, sous l'arbre et ils mangèrent : Ici il y a une interruption entre le dressage de la table et le début du repas des anges, Avraham se tient debout pour les servir, au-dessus d'eux comme s'il attendait qu'ils se mettent à manger.

Ainsi le terme debout a un double sens, d'une part il signifie qu'Avraham est au service de ses invités et attentif à satisfaire le moindre de leur désir et d'autre part debout il les domine de sorte qu'ils n'ont pas d'autre choix que de manger M B.

Ils le font donc pour honorer Avraham ! Toutefois comment peuvent-ils manger ? Sont-ils de matière vile et vulgaire comme le sont les humains ? C'est pour cela que le Seigneur leur ouvre la bouche afin de leur permettre d'accomplir un acte qui est étranger à leur nature.

Revenons à l'enseignement de Rabbi Tanhoum, que dit-il ? Jamais un homme ne doit changer les pratiques du lieu où il se trouve. C'est-à-dire qu'il faut adopter les habitudes et les

pratiques de là où on se trouve afin de ne pas froisser ceux qui nous entourent. Pour justifier cela il rapporte deux exemples celui de Moché et celui des anges.

L'exemple de Moché est une preuve valable, il se trouve dans les cieux mais il reste un homme les anges qui l'entourent le savent c'est donc pour cela qu'il s'abstient de se nourrir.

Mais le deuxième exemple n'est pas de la même qualité, les anges prennent l'apparence d'hommes quand ils se présentent à Avraham, ils ne doivent surtout pas éveiller les soupçons et susciter les suspicions. C'est pourquoi ils sont dans l'obligation de se comporter comme des hommes.

On peut alors dire, ils ont mangé pour ne pas être découverts. Cette preuve de Rabbi Tanhoum n'en est pas une !

Cependant pour ne pas être découverts et mis à jour il leur était suffisant de donner l'impression de manger.

Selon le Séder Elihaou pour qui les anges ont vraiment mangé pour honorer Avraham nous avons une preuve tangible et solide qu'il ne faut pas changer des habitudes du lieu qui nous accueille.

De sorte que Rabbi Tanhoum ne peut en aucun cas penser autrement que le Séder Elihaou cela afin de valider son 2^{ème} exemple ainsi que nous l'avons expliqué. Et à nouveau cela confirme cette précision des Tossaphot que Rabbi Tanhoum est conforme à l'avis du Séder Elihaou et en désaccord avec la réponse de la Guémara.

Il est fort possible aussi d'interpréter l'objection de la Guémara ainsi : penses-tu vraiment que les anges ont mangé ? Dans le sens de : quel intérêt de dire qu'ils auraient fait un acte contre nature comme celui de manger. Il est suffisant de dire qu'ils ont fait semblant de manger pour que nous puissions en déduire qu'il faut agir en conformité avec les usages du lieu où on se trouve.

De plus nous pouvons dire que dans la maison d'Avraham ils ne craignent pas de se dévoiler et que l'on s'aperçoive qu'ils ne sont pas des hommes. Car eux-mêmes vont se montrer et le lui dire on ne peut plus explicitement. Ils vont annoncer à Sarah qu'elle aura un fils.

De plus l'Archange Gabriel qui est là pour guérir Avraham a déjà rempli sa mission qui en est lui-même conscient, n'a-t-il pas retrouvé toutes ses forces et ses énergies ?

De par le fait qu'Avraham demanda à Sarah de pétrir du pain ses enfants, le peuple d'Israël aura le mérite de recevoir le Mann dans le désert. Ce pain dont les anges se nourrissent. Yoma 75b.

Avraham donne de son pain aux anges qui donneront de leur propre pain à Israël. *Ici prennent fin les paroles du Rav Z Ch.*

Conclusion :

Il est ici fait un parallèle entre le pain d'Avraham et celui des anges tous deux sont de la même nature et possèdent les mêmes qualités.

Quand nous disons que les anges ont réellement mangé à la table d'Avraham, il faut comprendre qu'ils se sont nourri de ces aliments, comme ils se nourrissent de la Mann. Ces aliments leur procurent forces et énergies pour accomplir leur mission ; le service du Seigneur.

Ainsi Avraham est debout au-dessus d'eux il les dépasse car il a réussi à élever la matérialité de ce monde pour en faire une résidence pour Ha-Chem. De telle sorte que sa maison est du même ordre que les cieux, sa table est du même ordre que celle des anges. Nos maitres ajoutent qu'Avraham a même transmis aux anges les intentions qu'il convient d'avoir en mangeant. כוונות האכילה .

Cet épisode primordial que nous retrace la Torah est le pilier que va saisir Moché pour affronter les anges qui se dressent devant lui comme une muraille pour l'empêcher d'accéder à la Torah. Ha-Chem lui dit attrape mon Trône et renvoie leur ta réponse. Chabbath 88 b.

Moche n'avait pas encore atteint le « lieu » du Trône, il ne pouvait en saisir que les soutiens, celui qui se présente à lui est Avraham. En effet les quatre piliers qui soutiennent le Trône de Gloire sont les trois pères Avraham Itshaq et Yaakov et le 4^{eme} est David. C'est par l'action d'Avraham que Moché réussira à recevoir la Torah et à nous la transmettre comme dit le verset. Tu es monté vers les cimes tu t'es emparé du butin et des présents par l'homme. Psaumes 68,13.

Cet homme est Avraham qui a donné à Moché les moyens de saisir ce qui ne lui était pas accessible et il réussit à obtenir des présents en prime. Il s'agit de la Torah écrite et orale tout cela nous le devons à Avraham !

Il est à noter que tout cela ne se réalise que par le mérite de la Bérith Milah qui fait pénétrer Avraham dans une nouvelle dimension ; celle de la Torah ! .

*Traduit et adapté par le tout petit : Michel Baruch.
Poussière sur l'immense terre du Seigneur Tout Puissant !*

אנא עפרא דמן ארעא ע"ה מישל דוד ברוך ס"ט

תברך מפי עליון המצפה לישועה

י"ר שלא ימושו מפי ומפי כל זרעי וזרע זרעי עד בגצ'בבי.

Fasse le seigneur tout puissant nous éclairer dans sa torah, que nous disions des 'Hidouchim innovés justes et conformes à sa volonté. que dans sa grande bienveillance il nous évite les erreurs et nous préserve des inexactitudes. que ces Divré torah soient agréables au plus grand nombre que ceux qui les liront s'en délecteront.

INFINIES BENEDICTIONS !

Participez à la diffusion des écrits du Maître son mérite vous accompagnera !

N'hésitez pas à donner votre avis sur ce feuillet, nous sommes à votre écoute, est-il suffisamment clair ? Les Dérouchim sont-ils compréhensibles ? Remarques, critiques et propositions seront les bienvenues. Si vous désirez réagir. Michel.baruch3@gmail.com

דברי תורה אלו להצופ"ט בשפע רב למדב'רדק ז'ט בק' ליחב"א בב' א וליד'בא ז'ט לדיב' חא רפואה שלמה ליהונתן אברהם בן מרים בתוך שאר ח"י אמנ ואמן בילא"וא.

ברכה והצלחה בכל מילי לדר'ג' לכ משפ' יאב"א וכל אשר לו ימ"בא וכל אשר לו עליה בכל מעלות הת' יד'בא יפתח ה' לנו כל השערים להבין להשכיל ללמוד וללמד ולק' יאיר לנו בתה"ק או"א.

עשה עמי אות לטובה !

ה' הטוב יציל את ידיך נפשי מכל הרדיפות. יב"א. דיב'חא. תעא"א

יקום א-ל-הים יפוצו אויביו וינוסו משנאיו מפניו/

י"א י"א מו"ם . זכות הרב ז"ל יגל עליהם/

דברי תורה לע"נ אמי מורתי הכ"מ רוחמה דזי קולט בת נינט ע"ה . מרדכי בר איזה. בנימין יעקב בר זוהרית רות. גבריאל אליהו בר פנינה ז"ל.

Yvette Felko bat Julia.
תנצב"ה

יפקוד ה' ברחמי בזרע של קיימה כל חשובי בניס ובפרט יהונתן מרדכי בר ז'מילה ורעייתו רחל מרים בת אסתר יצ"ו בנימין שמחה בונם בר רחל . אברהם בן שרה ורעייתו שרה רייזל בת עליזה בן זכר . יחב"א ורעייתו אב"ש. שמירה וכל טוב לשרה מימה בת רחל ולכל משפחתה. זיוג טוב לבב"א , דוד יוסף בר חוה אבלין. יצחק בר רז"לה. מפב"מ ז'ט"ק.לאה בת דינה רות, ידב"א. ברכת כל טוב ליהושע דניאל בן זרחי קולט. עו"כ הצו"ר ללוי יצחק בר נעומי.הצו"ב
עו"כ נוי"ש לחיים בנימין בר רבקה וכל משפחתו. זה"י"ב אס"ו.

Cette étude est dédiée pour la guérison parfaite des personnes suivantes :
Nissan Tsvi bar Déborah. Yossef Yéhochou'a bar Esther. Sarah Ra'hel bat Yéhoudit Esther .Yéhoudit Eugénie Michelle bat Ra'hel .Haya Mouchkga Esther Bat Tsipora.Jocelyne Na'omi bat Yvette Esther . Haïm bar Simi, Amram bar Yakut Kruta, Eléhaou Bar Fréha, David ben Saada. Tal Zoharit Vivianne bat Na'omi. Chimon bar Joséphine, Jérémie Haïm bar Esther. Saada bat Messodi. Nathalie Chochana bat Nicole Colette Lala. Acher Messod ben Mess'ouda.

התינוק משה אליהו בר לבנה יצ"ו. שלום בר סימי. הג' ברכה בת חיה פייגל.
חיים בר שלומית.
זכות הרב המחבר ז"ל יגן עליהם

יו"ל ע"י האיגוד העולמי להפצת תורת זרע שמשון שע"י ארגון מפתח של בניס. לקבלת הגליון נא לשלוח למייל: zera277@gmail.com
ארה"ב הרב מנחם בנימין פאשקעס: mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657 11249 B. Paskes 36 Rodney St. Bklyn, NY 05271-66450

ניתן לשלוח תרומות והנצחות לזכות ולע"ג ולקחת חלק בהוצאות והפצת הגליונות והספרים.

ניתן להפקיד בבנק מרכנתיל (17) סניף 635 מספר חשבון 3028 ו701 ע"ש זרע שמשון. כמו כן ניתן לתרום בכרטיס אשראי
זכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו.

ניתן להשיג את הספר "זרע שמשון" בארה"ק: 05271-66-450 בארה"ב: 347-496-5657

Zera Chinchon tous les cours sont disponibles sur le site du Beth Hamidrach de Sarcelles.

